Marennes Hiers-Brouage & Vous

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNE NOUVELLE - N° 22 - MARS 2021

Au cœur du
centre de vaccination

Médiathèque,
au début était la chapelle

La Marennaise
est distinguée

Entretien avec
Claude Balloteau

édito

Chères habitantes et chers habitants de Marennes-Hiers-Brouage,

Le 5 février dernier, j'ai accueilli Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Rochefort. Leur venue a été l'occasion de visiter les points stratégiques de la ville et d'échanger sur les projets à venir : l'Éco-Quartier La Marquina et sa 2e tranche, le site du Petit Port des Seynes qui après dépollution pourrait accueillir des équipements publics de proximité en lien avec la culture, l'attractivité économique et le développement durable, le cœur de ville désormais fléché « petite ville de demain » dont il pourra tirer parti dans le cadre d'un accompagnement financier pour des actions ciblées et innovantes. Ces temps d'échanges sont importants, car ils témoignent de notre volonté politique à impulser les aménagements structurants, tels que la requalification de la rue Foch, de l'ancienne Coop, l'aménagement d'un parking rue Dubois Meynardie et le lancement de la deuxième tranche de La Marquina, pour ne citer qu'eux.

Nous avons également souhaité vous rendre compte de l'activité du centre de vaccination qui s'adapte au rythme de l'approvisionnement en doses que vous savez peu conséquent. Je connais votre impatience pour vous faire vacciner le plus rapidement possible et retrouver une vie sociale qui vous manque tant. Vous pouvez compter sur la logistique qui est mise en œuvre : le centre de vaccination est prêt à vacciner l'ensemble de la population à risque du Bassin de Marennes. Nous attendons les doses nécessaires pour pouvoir le faire.

Claude Balloteau, maire de Marennes-Hiers-Brouage remercie Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime pour sa visite de la ville et les échanges autour des projets en cours et à venir

Je vous souhaite une bonne lecture de cette édition du mois de mars, prémices du printemps et d'heureuses perspectives.

Votre maire,
Claude Balloteau

sommaire

Actualités
Entretien avec Claude Balloteau p3
Au cœur du centre de vaccination . . . p7

Tribunes libres p8
Expression du groupe de la majorité municipale *« Marennes-Hiers-Brouage, c'est vous »*
Expression du groupe d'opposition

Conseil municipal p9

Vivre ensemble p10-11
Trottoir : étroite ou large, la voiture est interdite
Nourrir les pigeons ? Une fausse bonne action !
Masques jetables : alerte à la pollution

Vivre ensemble p10-11

Clin d'œil sur notre marais . p12-13

L'actu de la médiathèque p14
2020, une année différente
Elle rejoint l'équipe !

Patrimoine p15
Médiathèque, au début était la chapelle

Commerces de proximité . . . p16
La Marennaise est distinguée

Histoire p16
Des huîtres Marennes Oléron pour Matignon

MARENNES HIERS-BROUAGE - INFOS

Directrice de publication : Claude Balloteau

Rédaction : service communication, Géraldine Maigrot

Crédits photo : Page de couverture, pages 12, 13 et 15 du Hiers Images Club avec nos remerciements, Ville de Marennes-Hiers-Brouage, Pierre Noirault

Distribué par ADCR Services - Agence : SEVcommunication

Impression : Imprimerie Rochelaise

Tirage : 3 700 exemplaires sur papier recyclé

IMPRIM'VERT

Dépôt légal : ISSN2727-9049

Retrouvez toute l'actu sur le site Internet de la ville:
marennes.fr
#MarennesHB
Téléchargez l'appli mobile
Marennes app

Entretien avec Claude Balloteau

Vous avez pris vos nouvelles fonctions en pleine crise sanitaire et vous avez eu en charge d'organiser l'ouverture du centre de vaccin.

Notre équipe a été élue il y a presque un an déjà. Depuis lors, nous avons dû sans cesse nous adapter aux mesures gouvernementales en fonction de la circulation du virus plus ou moins active. Ceci a eu un impact direct sur notre action : par exemple, certains projets de voirie ont été différés, les manifestations culturelles ont été programmées puis déprogrammées pour être complètement inexistantes aujourd'hui et je le déplore profondément. Nous sommes tous fatigués, presque à bout de souffle de cette situation dont on ne voit pas l'issue. C'est pourquoi lorsque les services de l'État ont sollicité les collectivités pour organiser des centres de vaccination, nous avons aussitôt étudier la faisabilité. Il nous semblait plus qu'évident que Marennes-Hiers-Brouage puisse offrir la possibilité aux personnes prioritaires du Bassin de Marennes de se faire vacciner près de leur domicile. C'était aussi l'espoir de voir la fin de cette crise en protégeant les plus fragiles d'une forme grave du virus et d'ainsi soulager le personnel soignant éreinté par ces vagues successives. Nous nous sommes donc mobilisés très rapidement. Les services administratifs, le CIAS, les élus disponibles, les infirmières et les médecins ont été en capacité d'ouvrir le centre en 7 jours. Le 21 janvier, tout était prêt pour vacciner les premiers patients, au centre d'animation et de loisirs.

« Soyez assurés que nous sommes au travail, en ordre de marche pour que ce mandat soit la concrétisation des aménagements nécessaires au développement de la commune. »

Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle

Pour autant, les débuts ont été poussifs ?

Effectivement. Comme pour tous les centres de vaccination du pays, les doses sont vite venues à manquer. Si bien que des centaines de rendez-vous pris sur Doctolib ou par le standard téléphonique, ont dû être déprogrammés. Ce travail fastidieux a été pris en main par les élus de la commune qui n'ont pas compté leur temps et je les en remercie. Il faut saluer aussi la compréhension extraordinaire dont a fait preuve la population : la vaccination est tellement attendue pour certaines personnes âgées qui ne sortent plus depuis près d'un an, qui sont seules, isolées. On peut aisément imaginer la frustration et la déception qu'un report de rendez-vous à 3 ou 4 semaines, a pu générer. Pour autant, la tolérance face à une situation que nous ne maîtrisons pas est bien réelle et c'est appréciable.

Visite médiatisée du centre de vaccination par le Sous-Préfet

Est-ce que les doses sont maintenant livrées en nombre suffisant ?

Il est vrai que nous avons été obligés en février de réduire l'ouverture du centre pour nous adapter à l'approvisionnement en doses : 96 doses la semaine du 1er février, 76 doses la semaine du 8 février, au lieu des 150 prévues.... Depuis le 22 février, les livraisons sont stables et nous ne constatons pas une montée en puissance de la vaccination. Au 26 février, 756 personnes ont reçu la première dose et 220 ont reçu les deux injections. Il va falloir maintenant être endurant, car c'est une course contre la montre qui s'engage face à la propagation des variants : vacciner le plus grand nombre de personnes sur une période qui va s'étirer. Nous allons donc avoir encore besoin des médecins et des infirmières. Depuis un an, ce sont vraiment nos héros du quotidien. Je suis admirative et très reconnaissante de leur dévouement et de leur ténacité dans cette lutte contre le virus.

Et les autres projets de la commune, quels sont-ils pour 2021 ?

Il est clair que si nous nous sommes mobilisés pour ouvrir le centre de vaccination, mais aussi adapter sans cesse l'organisation des services municipaux aux contraintes sanitaires ainsi qu'aux décisions gouvernementales, nous n'oublions pas le reste. Nous n'avons pas été élus seulement pour gérer la crise sanitaire ! Certes, nous avons été, par exemple, très attentifs à assurer le protocole sanitaire dans les écoles, nous avons pris soin des personnes fragiles, mais nous travaillons aussi à la programmation des projets qui vont structurer la commune dans les prochaines années. 2021 est l'année de l'action. Nous avons réorganisé les services pour améliorer l'entretien et la propreté des espaces publics, être plus réactifs aux signalements des administrés et poursuivre les travaux de voirie nécessaires : rue des Aigrettes, impasse Foch avec la création d'une liaison douce pour accéder aux écoles, au collège et à la médiathèque. Mais aussi, la réfection complète de l'Estran, la création d'une salle d'exposition à côté de l'office de tourisme pour ne citer que ces projets. Soyez assurés que nous sommes au travail, en ordre de marche pour que ce mandat soit la concrétisation des aménagements nécessaires au développement de la commune.

Au cœur du centre de vaccination

Le centre a accueilli les premiers vaccinés le 21 janvier. Un démarrage dynamique puisque dès l'ouverture du standard et de Doctolib, l'agenda s'est très rapidement rempli. Un élan qu'il a fallu freiner aussitôt, car les doses promises n'ont pas été livrées. Au 26 février, 756 personnes ont pu recevoir la première et 220 la seconde grâce à la mobilisation des bénévoles et du personnel soignant qui assurent un roulement pour accueillir le public et le vacciner dans le respect des règles sanitaires. Immersion dans le centre de vaccination.

L'accueil du public

Dès l'entrée du centre d'animation et de loisirs, le public est accueilli par les bénévoles du Don du Sang. Ils enregistrent la personne, lui prennent la température et lui posent quelques questions sur son état de santé.

Les bénévoles du Don du Sang accueillent les personnes qui ont rendez-vous

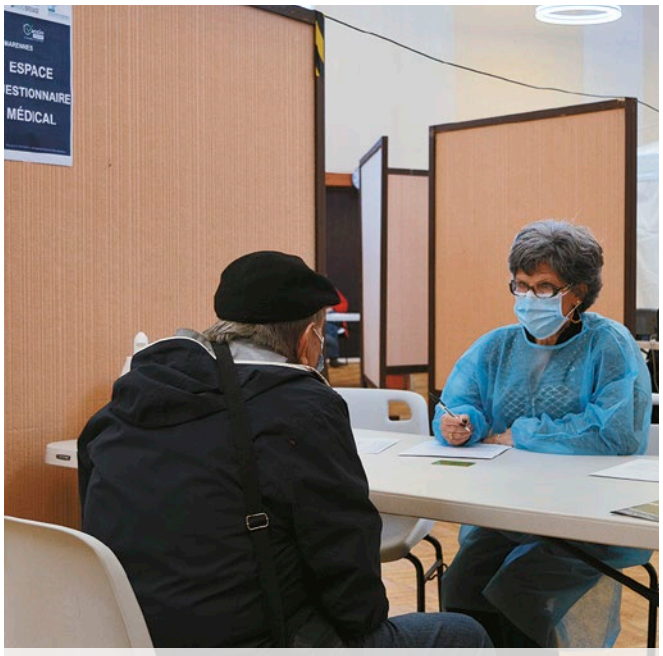

Un questionnaire de santé est rempli avec une infirmiière qui recueille le consentement

Avant la vaccination

Les patients se dirigent ensuite vers une infirmière qui les aide à remplir un court questionnaire de santé, avant d'être enregistré par un médecin. Trois médecins à la retraite, dont un médecin coordinateur, se relaient pour superviser le centre. À l'aide du questionnaire, ils décident si la personne est bien en état de se faire vacciner. En cas de doute, le médecin l'examine en consultation dans l'espace confidentiel prévu à cet effet.

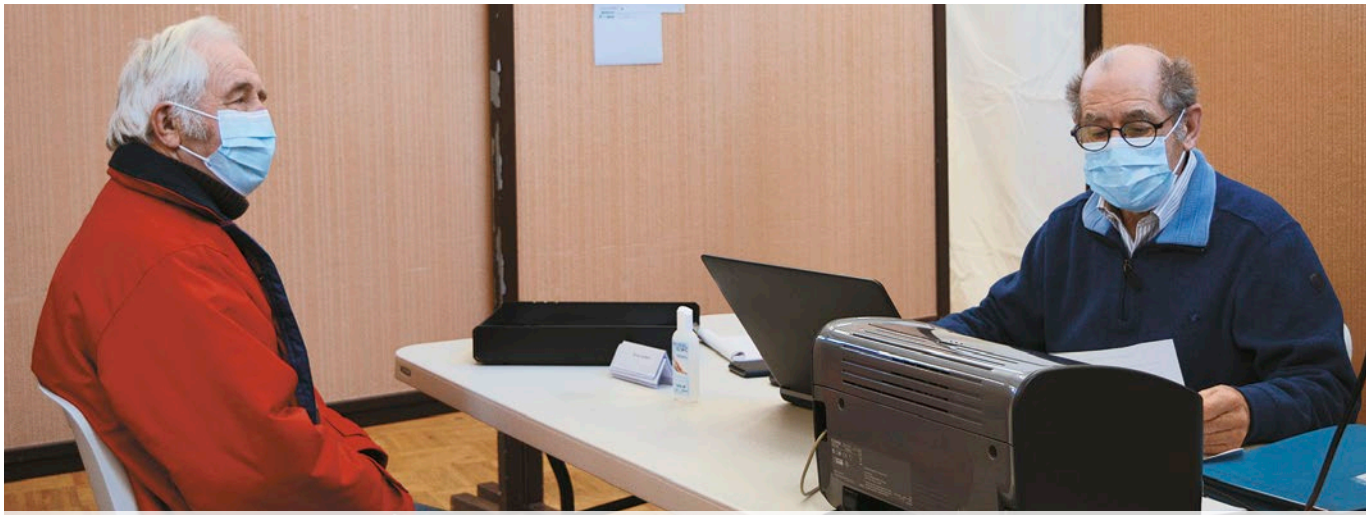

Le médecin s'assure que la personne est en capacité à se faire vacciner

Le médecin coordonnateur, Monsieur Thomasset explique la saisie informatique des patients aux médecins bénévoles, Monsieur Georgevitch et Monsieur Saunier

Les premières vaccinations

La vaccination

Les patients sont ensuite pris en charge par une infirmière qui réalise la piqûre intra musculaire dans le bras ou le fessier de la personne. Les témoignages rapportent une piqûre sans douleur et tous affirment n'avoir rien senti. Au 26 février, 756 personnes ont reçu la première dose ; 220 sont complètement vaccinées. Depuis le 21 février, le centre a été ouvert 16 jours et demi.

Un temps d'observation obligatoire

Une fois vacciné, chaque patient doit rester 15 minutes en observation. Ce délai permet de s'assurer qu'aucune réaction allergique ne se produit. Personne n'a rencontré de problème à ce stade. Si cela devait se produire, le centre est équipé de tout le matériel nécessaire pour que le médecin agisse en urgence avant l'arrivée des secours. Au terme du quart d'heure, chaque personne se fait enregistrer dans le logiciel de vaccination afin d'assurer une traçabilité.

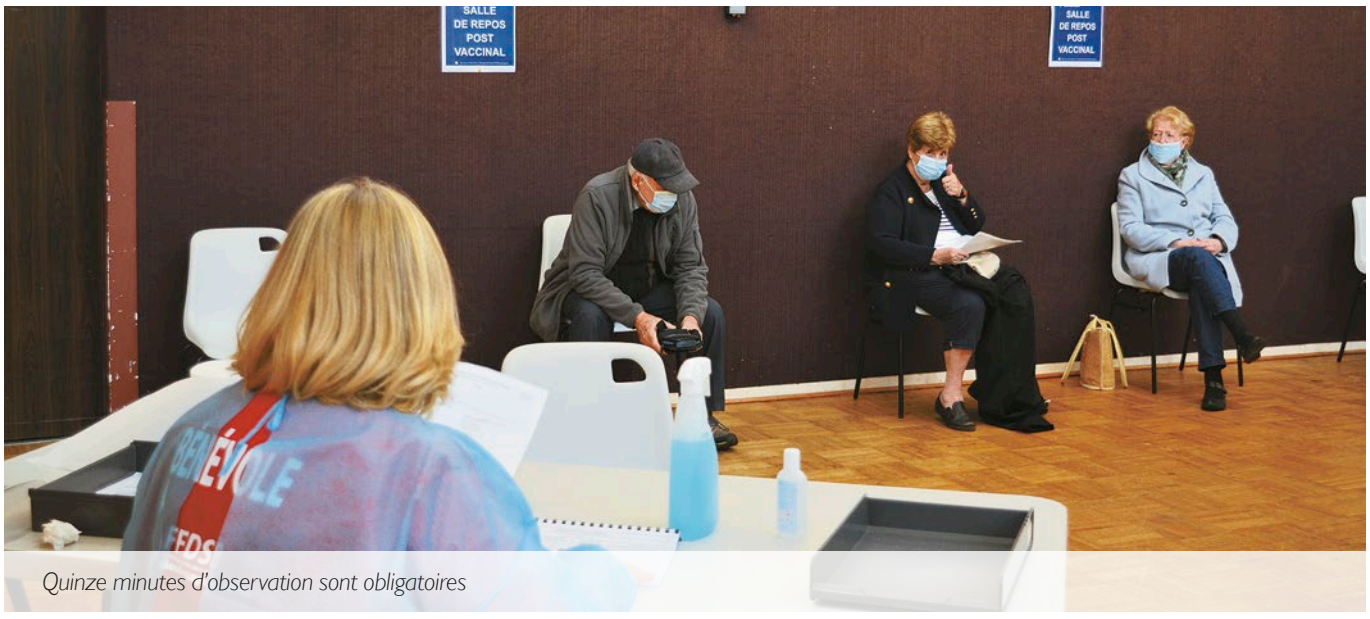

Quinze minutes d'observation sont obligatoires

Préparations des doses avant l'ouverture du centre

La préparation des doses, une opération minutieuse

Avant d'accueillir le public, l'infirmière-cadre prépare les doses de vaccin. Il s'agit d'une préparation minutieuse et assez compliquée, car la 6e dose est difficile à extraire du flacon. Cette extraction nécessite un geste médical précis que les sept infirmières du centre réalisent parfaitement avec le matériel adéquat. Les vaccins sont commandés deux fois par semaine : le vendredi et le lundi. Ils sont acheminés décongelés de La Rochelle puis stockés dans une chambre froide entre 3 et 7 degrés. Lorsque les six seringues sont préparées, les vaccins doivent être injectés dans l'heure et demie.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté Égalité Fraternité

Marennes Hiers-Brouage

communauté de communes BASSIN DE MARENNES

Centre d'animation et de loisirs
Rue Jean Moulin

Ouverture du centre en fonction de l'approvisionnement en doses

Vaccin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

MARENNES

Pour prendre rendez-vous au centre de vaccination de Marennes

> Comment ?

- Par téléphone au **05 32 92 00 09**, du **lundi au vendredi de 9h00 à 19h00**

> Qui ?

- Personnes de + de 75 ans qui résident à domicile
- Personnes vulnérables à très haut risque (liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)
- Et qui résident sur la communauté de communes du Bassin de Marennes (Marennes-Hiers-Brouage, Bourcefranc-Le Chapus, Nieulle-sur-Seudre, Le Gua, Saint-Just Luzac et Saint-Sornin)

> Vous ne pouvez pas vous déplacer ?

- Contactez votre mairie qui vous renseignera sur les moyens mis en place

Toutes les informations sur marennes.fr

Pour plus d'informations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

UN NOUVEAU NUMÉRO POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

La mairie a missionné une plateforme téléphonique pour répondre aux appels et gérer la prise de rendez-vous lorsque les créneaux sont ouverts. Le numéro à composer est le : **05 32 92 00 09**.

Expression du groupe de la majorité municipale

Marennes-Hiers-Brouage c'est vous

Dans un courrier adressé à Madame la Maire puis lors de la séance du conseil municipal du 28 janvier dernier, le groupe d'opposition *« Une nouvelle dynamique pour Marennes-Hiers-Brouage »* attirait notre attention sur les analyses des eaux usées pour déterminer l'évolution du Covid-19. Nous tenons ici à vous rapporter les explications qui ont été données lors de la dernière séance du conseil municipal et par le syndicat Eau 17 dans un courrier adressé le 15 février dernier. Celui-ci nous informe que Eau 17 en tant que maître d'ouvrage de stations d'épuration localisées sur le littoral a participé au projet national OBEPINE afin de contribuer à l'amélioration de la connaissance sur le virus. Des analyses ont été réalisées par le laboratoire QUALYSE dans les eaux usées de quatre stations d'épuration de Marennes, Fouras, Saint-Pierre d'Oléron et La Couarde sur Mer. Les analyses ont été initiées en juillet et se sont poursuivies jusqu'à fin septembre. Il en ressort que les résultats sont en partie restés en dessous du seuil de détection correspondant à la faible présence du virus. Eau 17 indique *« être satisfait d'avoir participé »* à cette démarche expérimentale, l'urgence de sa mise en œuvre n'a pas permis d'en tirer tous les bénéfices mais cela a permis de tester ce nouveau protocole.

Pour le groupe de la majorité,
Jean-Marie PETIT, maire de la commune déléguée

Expression du groupe d'opposition

Une nouvelle dynamique pour Marennes-Hiers-Brouage

Dans un courrier récent adressé à Madame le Maire, j'attirais son attention sur la méthode qui consiste à analyser les eaux usées pour déterminer l'évolution du Covid-19. La réponse qui nous a été faite est que l'Agence Régionale de Santé (ARS), avait effectué des prélèvements d'eaux usées à Saint-Pierre d'Oléron et Fourras en juillet et août dernier sans révéler la présence du virus alors qu'il était en circulation sur ces deux territoires et c'est pourquoi l'ARS n'a vraisemblablement pas jugé que ces résultats étaient de nature à apporter un éclairage nouveau permettant d'anticiper des mesures sanitaires ». Nous avons un tout autre jugement sur ce procédé qui se généralise. Depuis l'été dernier, beaucoup de choses ont évolué. Nous avons entendu tout et son contraire en très peu de temps. Pour le sujet qui nous préoccupe ici, il en va de la santé de nos concitoyens et tout doit être fait pour la préserver. Aussi nous pensons qu'une relance auprès de l'ARS s'impose afin de connaître sa position aujourd'hui.

Le président du groupe d'opposition,
Richard GUERIT

ANNÉE BLANCHE POUR LE FESTIVAL *LES CULTURES FRANCOPHONES*

En raison de la crise sanitaire, la 11e édition du festival Les Cultures Francophones avait été reportée de novembre à avril 2021. Finalement l'évolution de la pandémie et des directives de l'État ne permettent pas de réunir les conditions de sécurité sanitaires suffisantes pour envisager le maintien de cette édition. Nous sommes donc au regret de devoir à nouveau reporter le festival en 2022.

Édition 2018 avec les Hurlements de Léo

Voté en conseil

L'intégralité des débats est à retrouver sur le site Internet de la ville : marennes.fr, à la rubrique vie municipale puis conseil municipal. Ils sont également à retirer en mairie, sur demande.

Voté en conseil municipal du 15 décembre 2020

TARIFS PUBLICS COMMUNAUX 2021

À l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs communaux pour l'année 2021 conformément à la grille tarifaire adoptée par la commission des finances.

CONTRATS DE CESSION DE SPECTACLE

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer les contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour le montant de 1 100,00 € TTC avec la compagnie « La 7 ou 9 » de Coulon (79) pour le spectacle « Capitaine Pigouille » le 18 février 2021 à 15 h à l'Estran et pour le montant de 3 331,60 € TTC avec la compagnie Pyramid, pour le spectacle « Sous le poids des plumes », le 26 février 2021 à 20 h 30, à l'Estran.

CONVENTION DE PARTENARIAT - CHÈQUE CULTURE

À l'unanimité, le conseil municipal tant que partenaire programmant des spectacles, autorise Madame la Maire à signer la convention tripartite ayant pour objet de régir les relations contractuelles et de définir les modalités et les conditions générales de diffusion et de remboursement des chèques culture.

CONVENTION D'ACCUEIL DE SPECTACLES EN COMMUN - THÉÂTRE DE LA COUPE D'OR

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention d'accueil de spectacles avec la Coupe d'Or pour les spectacles : *« Réparer les vivants ! »* de Emmanuel Noblet le 2 février à l'Estran, *« J'ai trop peur »* de David Lescot, compagnie du Kairos, le 4 et 5 mars à l'Estran et *« Parbleu »* des ateliers Lefeuvre et André le 9 avril à l'Estran.

PROGRAMMATION DE SPECTACLES À L'ESTRAN – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – SAISON 2020-2021

À l'unanimité, le conseil municipal sollicite à nouveau pour l'année 2020-2021, l'aide départementale à hauteur de 25 000,00 €. Le coût de la programmation culturelle (contrats de cession, charges de fonctionnement à l'Estran, frais de personnel, frais de communication et frais techniques) s'élevant à 113 800,00 €.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COVID-19

À l'unanimité, le conseil municipal désigne James SLEGR comme élu référent COVID pour la commune de Marennes-Hiers-Brouage.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 2 OCTOBRE 2020

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame la Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AX n°72, d'une superficie de 3 558 m² sise à la Marquina (à côté de l'EHPAD), et appartenant aux consorts MALLET, pour le coût de 30 000,00 €, hors frais notariés.

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MARENNES – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE – ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 2 OCTOBRE 2020

À l'unanimité, le conseil municipal autorise de modifier la délibération du 2 octobre 2020 comme suit : à l'école élémentaire du 28 septembre 2020 au 6 juillet 2021 : 3 heures / semaine les lundis et mardis > 25 € de l'heure ; de passer une convention avec Mme PIPEROL, pour des activités de chant, comme suit : à l'école maternelle, du 24 novembre 2020 jusqu'au 6 juillet 2021 4 h 30 / semaine, 1 h 30 les mardis, jeudis et vendredis > 25 € de l'heure ; d'autoriser Madame la maire à signer tous documents relatifs à ces conventions.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DES RÈGLES D'ASTREINTES

À l'unanimité, le conseil municipal adopte le dispositif d'astreintes comme proposé dans la délibération qui modifie la période d'astreintes et précise les agents concernés ainsi que le montant des indemnités, le comité technique, réuni le 30 novembre 2020, ayant émis un avis favorable.

PERSONNEL COMMUNAL – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

À l'unanimité, le conseil municipal supprime des emplois suite à des avancements de grades, des départs en retraite ou pour mutation remplacés sur un autre grade et adopte le tableau des emplois effectifs de la commune de Marennes-Hiers-Brouage.

À l'unanimité, le conseil municipal adopte les modifications du RIFSEEP comme proposé au sein de la délibération.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

À l'unanimité, le conseil municipal adopte la liste des 32 personnes qui composent la commission. : Bernard BOUDEAU, Michel JICQUELLO, Patricia DESCAMPS, Maryse THOMAS, Jacky COUSIN, Wilfrid BARRÉ, Marinette DUPLA, Jacqueline JOHANNEL, Michel NEZBLANC, Antoine VALLET, Valérie GODET, Philippe GENDRE, Philippe LUCAS, Claude QUILLET, Dominique ESPIAU, James SLEGR, Michele PIVETEAU, Corinne GABORIAUD, Florence WINKLER, Régis JOUSSON, Richard GUÉRIT, Stéphanie MOUMON, Alain BOMPARD, Sophie LESORT-PAJOT, Clotilde DEGORCAS, André GUILEMIN, Marie-Bernard BOURIT, Thierry GÉRARDEAU, Pascale FOUCHÉ, Jean-Pierre FROC, Catherine BERGEON, Martine FARRAS.

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – BIENS D'ÉQUIPEMENT POUR LA MAISON – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande du magasin Centrakor et permet ainsi l'ouverture des commerces de la branche « équipement pour la maison » les dimanches 5, 12 et 19 décembre 2021.

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

A l'unanimité, le conseil municipal accorde à l'école élémentaire Henri Aubin de la commune déléguée de Marennes, les subventions suivantes pour les projets pédagogiques énoncés ci-dessous :

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES

2020-2021	Dates	Lieux	Coût total	Part Mairie
CPA – CPB CE1A – CE1B	15-juin-21	Zoodyssée CHIZE	2322,00 €	**1198,00 €**
CE 2 A - CE 2 B	18-juin-21	Château St-Jean d'Angle	558,00 €	**150,00 €**
CM 1A CM1B CM2A CM2B	04-mars-21	Théâtre La Coupe d'Or	505,00 €	**151,50 €**
CM2 A – CM2 B	Avril 2021	Plage de Marennes	356,18 €	**89,00 €**
Total école élémentaire			3741,18 €	**1588,50 €**
Les Tilleuls : GS	20 et 21 mai	Moulin d'Oléron à Dolus	4117,60 €	**1365,00 €**
Total école maternelle et élémentaire			7858,78 €	**2953,35 €**

VIREMENTS DE CRÉDITS – BUDGET DE LA COMMUNE

À l'unanimité, le conseil municipal autorise les virements de crédits suivants, en section d'investissement, sur le budget de la commune : 13 000,00 € de l'article 21311 – Hôtel de ville, à l'article 2116 – Cimetière, Financement des dépenses de columbarium / 3 500,00 € de l'article 2182 – Matériel de transport à l'article 21571 – Matériel roulant, Financement des dépenses relatives à l'achat d'une tondeuse autoportée et d'une remorque pour la tondeuse au stade de football, et à la décision modificative suivante sur demande de la DDFIP : 62 € de l'article 60622 – Carburants à l'article 7391172 – Dégrèvement de taxe d'habitation, Reversements et restitutions sur impôts et taxes, budget annuel prévu au chapitre de 5400 euros, dépenses finales de 5462 euros.

Fin de la séance à 20 h 40.

Trottoir : étroite ou large, la voiture est interdite

Même devant votre domicile, le stationnement sur un trottoir est interdit. Les propriétaires des véhicules en infraction s'exposent à une amende de 135 €.

La loi sur le stationnement a évolué il y a peu puisque la mesure sur le stationnement très gênant a été mise en vigueur début juillet 2015. Les conducteurs souvent de bonne foi pensent ne gêner personne et n'entraver en aucune manière la circulation en se garant à cheval sur un trottoir surtout si l'espace piéton est suffisamment large pour laisser le passage aux poussettes ou aux fauteuils roulants. Dès lors, ils ne pensent pas être verbalisables. Erreur, car la loi ne fait pas dans le détail : se garer sur un trottoir, même convenablement, est passible d'une amende de 135 €. Qu'importe sa largeur. À noter : pour les deux-roues, l'amende est fixée à 35 €. Pensons aux poussettes, aux personnes à mobilité réduite et libérons les trottoirs !

Les voitures sont interdites sur les trottoirs

Nourrir les pigeons ? Une fausse bonne action !

C'est tentant. En l'hiver il fait froid, les pauvres pigeons n'ont rien à manger. Leur venir en aide et les nourrir pourrait être une bonne action. Mais il n'en est rien. Explications.

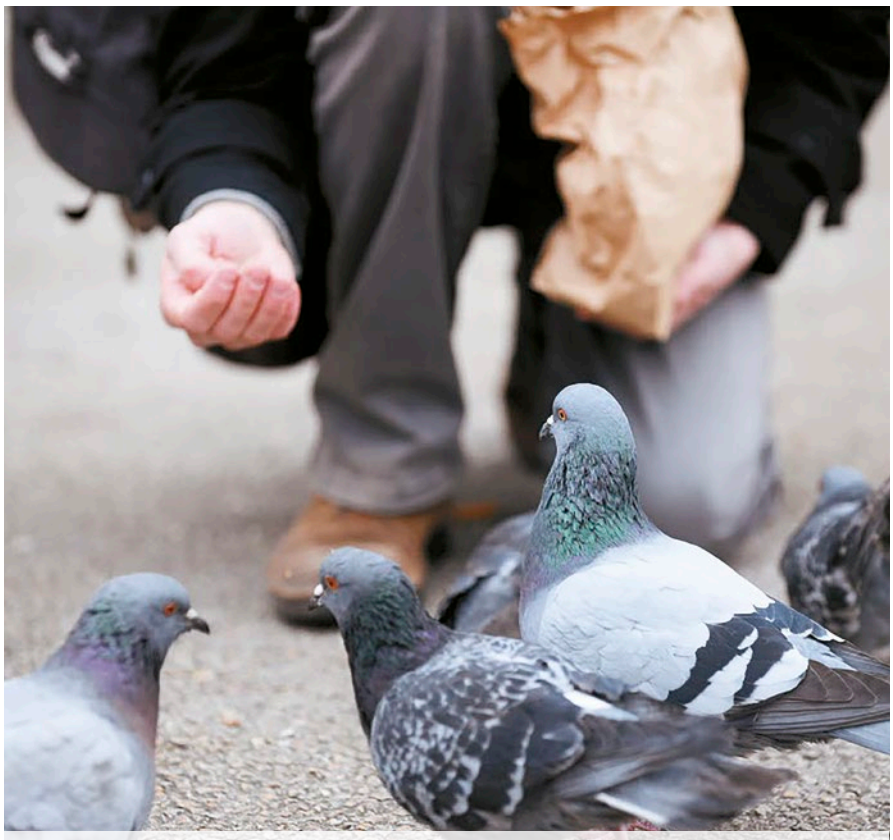

Pour le bien être des pigeons, ne les nourrissons pas

Le nourrissage des pigeons porte à conséquence et ce n'est rien de le dire. Sachez que la taille d'une population de pigeons est déterminée par la quantité de nourriture à disposition, sous forme naturelle : graines présentes naturellement dans les espaces verts, de miettes tombées au sol et avant tout de graines déversées volontairement à leur intention. En hiver, en l'absence de nourrissage, les pigeons utilisent leur énergie pour trouver de la nourriture et non pour se reproduire. Ainsi, leur population décroît naturellement. Cependant, des pigeons nourris par l'homme se reproduiront toute l'année et leur population ne cessera d'augmenter, engendrant divers problèmes, tels que maladies, parasites et mortalité accrue des jeunes pigeons. De plus, les risques sanitaires sont réels : la propagation d'agents pathogènes va de pair avec la densité de pigeons. La contamination sur l'humain se fait essentiellement par voie respiratoire. En cas de contact étroit avec les pigeons et leurs fientes, les personnes immunodéprimées sont particulièrement à risque. Vous voulez le bien-être des pigeons ? Ne les nourrissez pas et rendez attentifs ceux qui le font.

Masques jetables : alerte à la pollution

Ils font partie de notre vie depuis presque un an et sont abondamment utilisés chaque jour dans la lutte contre la pandémie. Mais ils sont une source de pollution importante puisque nous les retrouvons sur la voie publique et le littoral.

Jusque-là, les grands classiques des déchets ramassés dans les collectes bénévoles étaient, dans l'ordre : les mégots, les bouts de plastique, le polystyrène et les sacs plastiques. Les masques et autres déchets plastiques liés à la crise sanitaire du Covid-19 devraient bousculer ce classement. La voie publique et les littoraux sont jonchés de masques faciaux. Selon un rapport publié par l'organisation de protection de la mer OceansAsia, basée à Hong-Kong, nos océans sont inondés d'environ 1,56 milliard de masques faciaux en 2020. Cela entraînera une pollution supplémentaire de 4 680 à 6 240 tonnes métriques de plastique marin, selon le rapport intitulé *« Masques sur la plage »* : l'impact de la COVID-19 sur la pollution marine par les plastiques ». Ces masques mettront jusqu'à 450 ans à se décomposer, se transformant lentement en microplastiques tout en ayant un impact négatif sur la faune et les écosystèmes marins. À notre plus petite échelle, celle du Bassin de Marennes, l'équivalent de 23 kg de masques, soit 500 litres ont été retrouvés en 70 heures ! Pour lutter chacun à notre niveau contre ce fléau et éviter de contaminer les opérateurs de tri, les masques ainsi que les mouchoirs et les gants doivent être exclusivement jetés dans les sacs noirs et dans un sachet préalablement fermé.

LE SERVICE URBANISME ÉTEND SES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le service urbanisme a changé de bureau. Il est désormais situé à côté de l'accueil pour optimiser l'espace dans le cadre de la réorganisation des services. Il est ouvert au public : les lundis et mardis matins, le mercredi toute la journée et le jeudi après-midi.

Le service urbanisme est ouvert le mercredi matin et après-midi

Aigrettes et hérons

Le partenariat avec l'association de photographes passionnés, le Hiers-Brouage Images Club, se développe ! L'idée de célébrer la vie des marais par le prisme de leurs appareils photos s'est imposée. C'est ainsi que régulièrement, vous retrouverez une page dédiée à la faune et la flore qui respirent à nos côtés et que nous oublions parfois. Cette rubrique est là pour vous rappeler la richesse et la diversité de notre environnement naturel.

Le héron cendré

Le héron cendré se rencontre dans les milieux humides et peu profonds, près des fleuves, lacs, étangs, marais et rizières. Sur le littoral, il sillonne les estuaires, les mangroves et les vasières. Eaux douces ou saumâtres, peu lui importe, du temps qu'elles sont poissonneuses.

Le héron cendré est un oiseau majestueux. Il possède un long cou et un grand bec jaune en forme de gros poignard. Quand il ne vole pas, on le reconnaît facilement à ses pattes jaunes et son plumage gris sauf sur sa tête et ses parties inférieures qui sont blanches. Le héron cendré porte aussi une sorte de longue crête de couleur noire sur la tête, qui descend jusqu'à son dos. C'est surtout sa position stoïque, quand il est au repos, qui est reconnaissable : le héron cendré peut en effet rester des heures debout sur une seule de ses pattes sans bouger, son cou rentré dans ses épaules. Le héron cendré a un vol caractéristique, lent, majestueux et puissant. Ses pattes sont tendues et sa tête repliée en arrière quand il vole.

Statut des espèces

Depuis 1974, le héron cendré est une espèce protégée. Ce bel échassier, jadis persécuté, jouit désormais d'une relative tranquillité et voit ses effectifs atteindre de nouveau les 40 000 individus. Malgré tout, il demeure assez méfiant à l'égard des hommes. La chasse de l'aigrette est interdite depuis 1979. Les effectifs qui avaient fortement décliné depuis des années semblent se stabiliser en France avec à peu près 10 000 couples de nicheurs.

L'aigrette garzette

L'aigrette garzette fréquente une large gamme d'habitats, mais avec une constante : la présence d'eau libre, douce ou saumâtre, dans laquelle elle trouve sa nourriture. C'est ainsi qu'on la trouve à l'intérieur des terres à la faveur du réseau hydrographique et des plans d'eau naturels ou artificiels, et en zone côtière, dans les eaux peu profondes des lagunes, estuaires, rizières et autres marais salants.

Comme la plupart des espèces qui exploitent les eaux peu profondes, l'aigrette garzette dispose de longues pattes et d'un cou allongé qui lui permettent de se déplacer dans l'eau et de pêcher sans mouiller son plumage.Son grand bec pointu harponne des petits invertébrés, des poissons et des grenouilles. Les longues pattes de l'aigrette ne sont pas protégées du froid par des plumes. Ainsi il lui arrive d'enfouir une patte dans ses plumes pour limiter les déperditions de chaleur, ce que font également les flamants. Lors de la reproduction, des plumes ornementales apparaissent, filiformes à l'arrière de la tête, plumeuses et duveteuses au bas du cou, à l'arrière du bras et sur le dos, participant au plumage nuptial spécifique. Ce sont ces plumes particulières qui ont valu à ces oiseaux le nom générique d'aigrettes.

Le coin des enfants

C'est l'heure du déjeuner pour le héron. À toi de jouer !

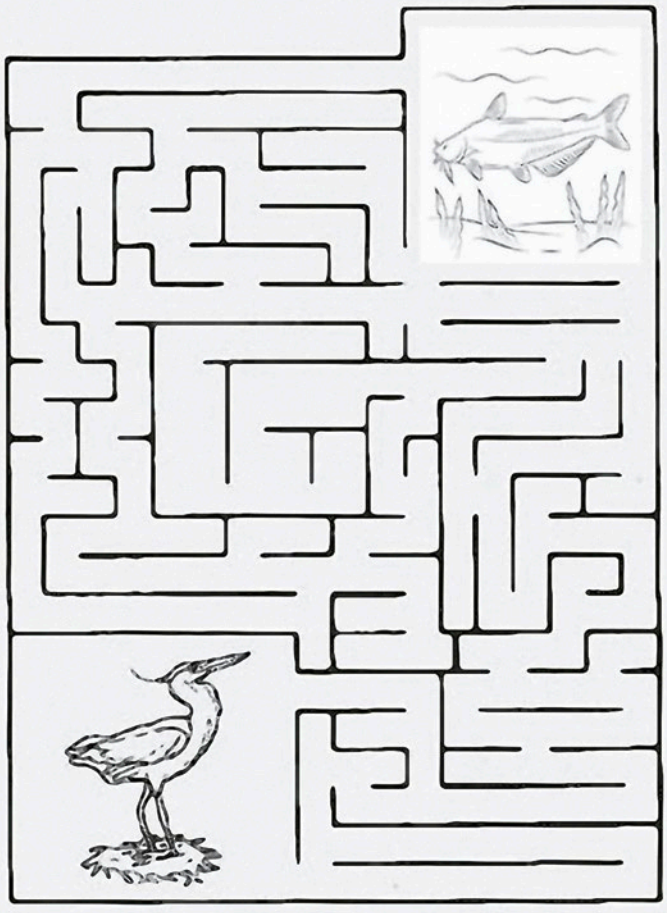

LE SAVIEZ-VOUS ??

Une espèce protégée victime de sa beauté, l'aigrette garzette était chassée pour les plumes qui ornent sa nuque. Ces plumes étaient autrefois utilisées pour la confection de chapeaux et de robes de haute couture.

D'autres aigrettes et hérons habitent le marais nous vous en parlerons très prochainement ...

2020, une année différente

C'est forcément une année différente des autres. L'arrivée du virus dans nos vies a eu un fort impact sur la vie de la médiathèque qui a dû s'adapter aux circonstances et aux mesures sanitaires. Malgré le confinement du printemps dernier et du prêt à emporter, les adhérents sont restés connectés à ce qui fait particulièrement du bien en ces moments difficiles : la lecture, la musique et le cinéma.

Ce qu'il faut retenir de 2020

- **205** nouveaux inscrits, soit 1789 abonnés
- **27 846** documents
- **47 447** prêts
- **6751** réservations de documents
- **39** manifestations culturelles avec 1302 participants
- **1335** enfants accueillis en groupe sur 69 séances
- **102** enfants de la petite enfance sur 12 séances
- **161** personnes de la maison de retraite
- **16** visites en portage à domicile

Le profil de l'adhérent

Ce qu'il ressort des statistiques de la commune c'est que l'adhérent de la médiathèque est majoritairement de sexe féminin et habite à Marennes-Hiers-Brouage. Elle est mineure, entre 6 et 14 ans.

Christian Epanya auteur et illustrateur avec une classe de CM2 de l'école élémentaire

Elle rejoint l'équipe !

Marie-Christine Vallet s'occupait de l'espace adulte depuis 20 ans. Elle a ouvert ses droits à la retraite en décembre dernier. Lui succède Vanessa Cabaret qui rejoint une équipe de bibliothécaires très active !

Au terme d'une procédure de recrutement qui avait suscité l'intérêt de nombreux candidats, le choix du jury s'est finalement porté sur Vanessa Cabaret. Elle prend le relai de Marie-Christine Vallet depuis le 5 janvier à l'espace adultes. Avant d'être bibliothécaire, Vanessa Cabaret a travaillé dix années en librairie. Souhaitant davantage se centrer sur des missions de conseils auprès du public, elle décide de se réorienter vers les métiers du livre en bibliothèque. *« J'ai pu d'abord acquérir une première expérience en tant que bénévole dans les Ardennes »*, explique-t-elle. *« Grâce à une formation proposée par la bibliothèque départementale, j'ai pu intégrer la première bibliothèque troisième lieu en France, à Signy l'Abbaye. Le troisième lieu est une notion difficile à embrasser, mais si on voulait la résumer à sa plus simple expression, on pourrait dire qu'elle consiste à privilégier la relation humaine. Cette notion a été développée par le sociologue Ray Oldenburg dans les années 1980. Selon sa définition, le premier lieu est la maison, le deuxième le travail et le troisième lieu est un espace où l'on peut se retrouver et échanger. C'est un espace convivial et intergénérationnel au sein duquel les 15 bibliothécaires avaient un positionnement par rapport au public différent d'une médiathèque traditionnelle »*. Forte de cette expérience, elle rejoint une commune de moins de 1000 habitants qui dispose d'un équipement qu'elle gère seule pendant deux ans et demi. L'envie de retrouver la dynamique d'une équipe s'impose et Vanessa Cabaret consulte régulièrement les offres qui paraissent dans le département qu'elle connaît bien, car elle y passait ses vacances et que son conjoint y travaille. Le poste de la médiathèque de Marennes réunit tous ces critères : une ville à taille humaine, un équipement de qualité qui permet d'être proche du public dans une région qu'elle affectionne. Un entretien plus tard, elle avait un pied à Marennes !

LA MÉDIATHÈQUE EST BIEN OUVERTE !

Certains s'en étonnent encore : oui, la médiathèque est bien ouverte et depuis le 27 novembre ! L'équipe des bibliothécaires vous accueille aux jours et heures d'ouverture, dans la bonne humeur.

Médiathèque, au début était la chapelle

Couvent puis chapelle des sœurs, ce bâtiment remarquable ne pouvait être laissé en l'état. C'est pourquoi la Municipalité décida en 2008 de créer une extension pour valoriser le patrimoine de la Ville et le dédier à la culture. Aujourd'hui médiathèque et ludothèque, ce lieu est chargé d'histoire. Remontons dans le temps.

Lorsque le passé doit être interrogé, c'est naturellement vers Michelle Lallement, Présidente de la Société d'Histoire du Canton de Marennes qu'il convient de se tourner. Grâce à ses recherches historiques, remontons au XVIII[e] siècle pour parler des sœurs qui sont à l'origine du couvent. *« C'est sous l'influence de l'intendant Arnoul que se fait l'implantation des établissements de charité destinés à soulager les malades »*, explique Michèle Lallement. *« À Marennes, quatre sœurs sont nommées et en 1791, la Constitution civile du clergé soumet au pouvoir civil l'organisation de l'Église, mais les sœurs continuent à assurer un service pour les malades et les pauvres. Après la Révolution, des religieuses se regroupent à Marennes dans une maison qu'elles achètent en 1800 à l'agent municipal Joachim Pouvreau pour 4000 francs. Elles sont installées dans la rue des Forges, actuelle rue Fradin où elles soignent et soulagent les malheureux de la commune qui sont nombreux. La chapelle n'existe pas encore. En 1807, les sœurs propriétaires font donation de leur maison aux sœurs de la Charité de Marennes qui est confirmé par le décret du 16 juin 1808 de l'empereur Napoléon I[er]. En 1818, décède la dernière sœur Catherine Joseph Douchez et le couvent prend alors le nom de* "Maison de la Miséricorde". *Les sœurs de la Sagesse y fonderont une petite école pour les fillettes. Il faut attendre 1861 pour que le conseil municipal de Marennes se prononce sur la reconnaissance légale des Sœurs de la Charité. La chapelle jouxtant le couvent n'existe toujours pas, mais l'abbé Brassaud, curé de la paroisse propose au conseil municipal d'abandonner à la commune le terrain nécessaire pour continuer le chemin qui va de la rue des Forges à la route de Rochefort, pour se terminer en ligne droite au chemin de Beaulieu. Le 24 juillet 1867,*

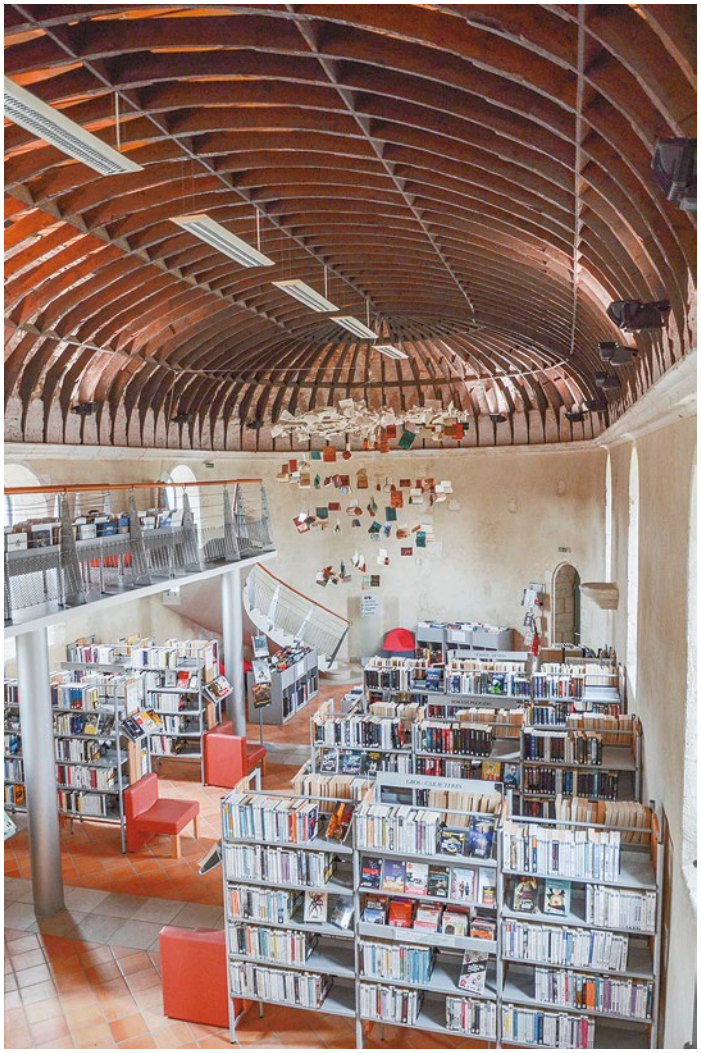

le conseil municipal accepte la donation faite par l'abbé Brassaud : une vieille maison composée d'une remise avec grenier au-dessus et deux chambres en démolition, d'une cour et d'un jardin. Le donateur indique l'obligation pour la commune d'annexer la maison aux immeubles servant de couvent aux sœurs pour leur servir de dépendance et de ne faire aucune opposition à la construction future d'une chapelle catholique sur les immeubles donnés. En 1868, le projet de construction de la chapelle est débattu. Le conseil municipal désigne un emplacement et abandonne à Monsieur Brassaud, les matériaux des vieux bâtiments compris dans sa donation pour la construction de la future chapelle. Elle joindra la maison des Sœurs et aura sa façade sur la rue, en absorbant en presque totalité les vieux bâtiments existants. La chapelle et la maison des sœurs deviendront propriété communale. À la fin de sa construction, la chapelle devient une salle d'étude aux enfants ». Après la dissolution de la communauté des Sœurs en 1903, elle servira d'entrepôt à la Pompe à Incendie des Sapeurs-Pompiers et plus tard de salle de répétition pour la philharmonique puis à la Fanfare de Marennes. Après d'importants travaux de réhabilitation et d'extension, elle est aujourd'hui un lieu de vie, de liens et de mixité sociale.

Merci à Michèle Lallement pour ces précisions historiques

La Marennaise est distinguée

Depuis le 28 janvier dernier, la commune compte un Maître Artisan Pâtissier : Damien Grousset, gérant de la boulangerie-pâtisserie La Marennaise a reçu ce prestigieux prix qui vient récompenser plus de dix ans de travail et de savoir-faire.

Damien Grousset est officiellement Maître Artisan Pâtissier

Installés depuis janvier 2019 à Marennes, Damien Grousset et sa famille ont eu le coup de cœur pour la région qu'ils connaissent bien et pour l'emplacement de la boulangerie à Marennes. Depuis la reprise du commerce, il se dit très satisfait et dresse un bilan positif : *« tous nos produits de boulangerie, de pâtisserie et de chocolaterie sont montés en gamme depuis que nous avons ouvert »*, indique-t-il. *« Notre activité a elle aussi augmenté si bien que nous faisons travailler 9 personnes et une apprentie. Bientôt, un boulanger spécialisé dans les viennoiseries nous rejoindra pour améliorer la qualité de ce que nous proposons »*. Côté chocolat, Damien Grousset maîtrise aussi cette discipline et attache de l'importance à choisir une matière première qualitative, issu du circuit local ou respectant des valeurs éthiques et humaines envers le travail des enfants, notamment. Cette récompense vient donc reconnaître les compétences acquises après un parcours professionnel de 10 ans : d'abord salarié au Georges V à Paris, puis à son compte dans la région parisienne et enfin à Marennes où l'établissement a su fidéliser sa clientèle. Prochaine distinction ? Peut-être le prix de Maître Artisan chocolatier !

Jean Castex a emporté une bourriche d'huîtres Marennes-Oléron à Paris

Des huîtres Marennes Oléron pour Matignon

Le 12 décembre dernier, Mickaël Vallet, sénateur et conseiller départemental, a profité d'une visite à la maison du Département de Jean Castex Premier Ministre pour lui remettre une bourriche d'huîtres Marennes Oléron. Un présent iodé que ce dernier a particulièrement apprécié et qu'il lui a remémoré cette soirée du 10 juillet 1987. Vic-Fezensac, commune du Gers où il est né et que son grand-père a servi en tant que maire de 1971 à 1989 et Sénateur, affronte alors Marennes, en finale de la célèbre émission française présentée par Guy Lux : Intervilles. À l'issue d'une émission animée, c'est l'équipe de Vic-Fezensac à laquelle Jean Castex participe qui remporte la finale 23 à 17. Anecdote que Jean Castex n'a pas manqué de rappeler à Mickaël Vallet.

En raison de la circulation du virus et des mesures gouvernementales, la salle de spectacle de l'Estran ainsi que la médiathèque, ne peuvent assurer la programmation culturelle qui était prévue. Les animations et les spectacles sont reportés à l'automne. Nous vous remercions pour votre compréhension.